

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **3 (1894)**

Heft 47

PDF erstellt am: **11.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnement:

Schweiz: Fr. 6.- jährlich. Fr. 2.- halbjährlich. Ausland: Unter Kreuzband Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich. Deutschland, Oesterreich und Italien: Bei der Post abnommt: Fr. 8.- (Mk. 4.-) jährlich. Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis

Inserate: 20 Cts per 1spaltige Petitsettle oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechenden Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse: Fr. 6.- par an. Fr. 2.- pour 6 mois. Pour l'étranger: Envoi sous bande: Fr. 7.50 par an. Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Abonnement postal: Fr. 8.- par an. Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces: 20 cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les sociétaires payent moitié prix.

# Hôtel-Revue

Organ und Eigentum

Organe et Propriété

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hoteliers.

3. Jahrgang 3<sup>me</sup> ANNEE

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel. Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expédition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle. Adresse telegaphique: „Hôtelrevue Bâle.“

### Liste de souscription

pour notre Groupe XXIII à l'Exposition nationale à Genève en 1896.

(Suite.)

Hôtels	Noms des propriétaires	Domicile	Sommes souscrites Fr.
de la Roseraie	Mursch	Report de la 1 <sup>re</sup> liste	16,200
Kurhaus	Kirchner	Genève	100
Rigi Vaudois	Riechelmann	Leysin s/Aigle	200
Hôtel de Caux	Direction	Glion	400
Victoria	Küpfer frères	Caux	100
Vinsand	Vve. Betschen	Glion	400
Continental	Neubrand	Montreux	200
Mont-Fleuri	Reiss	Neubrand	300
Masson	Gaiser-Flohr	Reiss	300
Beau-Site	Schmidt	Gaiser-Flohr	300
Gibson	E. Ritter	Schmidt	200
Terminus	Spickner	E. Ritter	100
du Lac	Riedel	Spickner	200
du Pont	Schwarz	Riedel	100
Mooser	Brun	Schwarz	200
Roy	Héritier	Brun	100
Grand-Muveran	Petter-Genillard	Héritier	200
Grand Hôtel	Wally	Petter-Genillard	200
Belle-Vue	Haerlin	Wally	100
Freienhof	Engemann	Haerlin	300
Beau-Site	Würth	Engemann	100
National	Wyder	Würth	100
Kurhaus	Stechl-Wettach	Wyder	300
Victoria	Buechi	Stechl-Wettach	500
Jungfraublick	Oesch-Müller	Buechi	200
Bad Gurnigel	Hauser & Cie.	Oesch-Müller	200
Rigi First	Bon	Hauser & Cie.	300
Schwaben	Häfeli	Bon	200
Farnbühlbad	Felder-Waldis	Häfeli	300
Victoria	Boller fils	Felder-Waldis	500
Hôtelier-Verein	Zurich	Boller fils	500
Gotthard	Manz	Zurich	1000
Baur en ville	Möcklin-Bruner	Manz	400
Limmathof	Pünter	Möcklin-Bruner	200
Schweizerhof	Meister	Pünter	300
Wanner	Wanner	Meister	300
Central	Baltischwyler	Wanner	1000
Rheinfall	Leermann	Baltischwyler	200
Müller	Moser	Leermann	100
Anker	Kaiser	Moser	100
Hecht	Humbel	Kaiser	100
Stachelberg	Glärner	Humbel	300
Felsegg	Bossard-Ryff	Glärner	200
Rizibahn	Kohler	Bossard-Ryff	200
Villa Fluhlegg	C. Müller	Kohler	200
Sonnenberg	Truttmann	C. Müller	100
Titlis	Cattani	Truttmann	1000
Victoria	Direction	Cattani	100
Christiana	Tietze	Direction	100
Kurhaus	Conzetti	Tietze	200
Olivone	Bolla	Conzetti	100
Lombardi	Airolo	Bolla	100
des Bains	Bex	Airolo	100
Salines	Société	Bex	200
de Ville	Baudère	Société	100
Faucon	Breithaupt	Baudère	100
Belle-Vue	Elskes	Breithaupt	500
Krone	Huber-Müller	Elskes	300
Heilanstalt	Amsler	Huber-Müller	100
Schützen	Kottmann	Amsler	100
Grand Hôtel	Saft	Kottmann	100
Verenahof	Borsinger	Saft	100
Falken	Zingg	Borsinger	100
Krafft	Wwe. Lutz	Zingg	200
Bad. Bahn	Müller	Wwe. Lutz	100
Bayr. Bierhalle	Bühler	Müller	300
Trois Rois	C. Flück	Bühler	300
Euler	C. Berner	C. Flück	200
Mont-Blanc	Cachat	C. Berner	200
Couttet	Couttet	Cachat	200
Alpes	Klotz	Couttet	200
Rédacteur	Nutzli	Klotz	200
Victoria	Alb. Riedweg	Nutzli	200
Kronenhof	L. Gredig	Alb. Riedweg	100
Thunerhof	Ch. Staehle	L. Gredig	100

(Suite dans le prochain numéro.)

Manquent encore les réponses de 140 membres. Prière instante de retourner les bulletins immédiatement.

### Le Tableau des Hôtels de premier ordre tout spécialement recommandés par le Bureau de renseignements de Montreux.

Notre article sur ce Tableau projeté par le Bureau de renseignements de Montreux nous a valu du directeur de cet office la réplique suivante:

Montreux, le 15 novembre 1894.

Monsieur le Rédacteur de l'„Hôtel-Revue“, Bâle. L'article de fond que vous avez cru devoir consacrer à la réclame organisée par le Bureau officiel de Renseignements de Montreux a causé ici une vive surprise.

Il a paru notamment qu'avant de critiquer si vertement cette entreprise, vous auriez pu et dû vous renseigner sur son fonctionnement et son but. Notre Bureau ou au besoin MM. les Hoteliers de Montreux (qui ne sont pas des inconnus pour vous) se seraient fait un plaisir de répondre à toutes les questions posées par vous, soit quant à l'organisation du bureau, soit quant au genre de réclame qu'il se propose d'entreprendre. Il eut été équitable de réserver votre opinion jusqu'au moment où ces renseignements vous seraient parvenus. Vous voudrez bien, puisque la critique a été publique, accorder également la publicité de votre organe aux explications qui suivent:

Le Bureau officiel de Renseignements pour des étrangers a été créé à Montreux cette année. La Société des Hoteliers, celle du Kursaal et la Société d'Utilité publique de Montreux ont consenti à lui accorder leur patronage. Il ne reçoit aucun subside quelconque, ni de l'Etat, ni des communes, ni des entreprises de chemin de fer et de bateaux à vapeur. C'est donc une entreprise privée et l'appui que les autorités de notre région lui donnent est purement moral.

Peut-on dans ces conditions trouver mauvais que notre Bureau cherche à se procurer une partie des ressources nécessaires à son fonctionnement par une entreprise de réclame, conçue dans une forme qui offre d'ailleurs à ses clients et aux étrangers, en général, d'utiles renseignements.

Ce ne sont assurément pas les bureaux officiels de renseignements de Berne, de Lucerne, de Zürich et de Bâle, qui jouissent tous de votre haute approbation qui pourraient nous faire un pareil reproche. Ce reproche se retournerait contre leurs propres publications (Guides, Souvenirs etc.) qui contiennent presque toutes un grand nombre de pages d'annonces. Et cependant ces bureaux sont plus ou moins largement subventionnés par les autorités et entreprises de transport; ils ont ainsi moins de raisons que nous d'avoir recours à la réclame pour équilibrer leur budget.

Ce point acquis, la seule question qui reste à examiner est celle-ci: la réclame que nous avons imaginée est-elle loyale, ou non?

Elle ne le serait pas si, les prestations offertes par nous n'étaient pas en rapport avec le prix réclamé, ou encore si le libellé de cette réclame était de nature à induire le public en erreur. Rien de pareil dans le tableau que nous nous proposons d'installer au Kursaal et dans nos locaux. Vous reconnaîtrez vous-même que le prix des cases de ce tableau est bien en rapport avec leurs dimensions, et vous vous bornez à émettre l'avis que ces dimensions sont insuffisantes. C'est une question que chaque hôtelier appréciera à son gré avant de prendre sa décision. S'il trouve les cases trop petites, il renoncera à ce mode de publicité, voilà tout. Les dimensions étant exactement données (10x20), il n'y a pas d'erreur ni de surprise possibles.

Induisons nous le public en erreur par l'entête de notre tableau? Vous attendez, dites vous, de connaître cet entête pour vous prononcer. C'est fort bien parlé et cela montre combien nous avons raison de regretter que vous ne vous soyez pas renseigné avant de partir en guerre.

Notre tableau n'est pas encore exécuté; il portera probablement ces simples mots: „Hôtels recommandés“.

et, dans chaque case, comme la circulaire l'indique, le nom et l'emplacement de chaque hôtel.

Nous contesterait-on par hasard la compétence de recommander certaines maisons, qu'elles soient à Montreux, ou hors de Montreux? Non, car c'est assurément notre droit absolu, et nul ne sera fondé à se plaindre, aussi longtemps qu'on ne démontrera pas que l'une ou l'autre des maisons recommandées n'est pas digne de cette recommandation.

Il est de la plus élémentaire justice de réserver les critiques, au moins pour le moment où la composition du tableau sera connue.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les premiers à nous permettre un classement de ce genre. Le bureau officiel de Zürich divise dans les annonces (payables de son dernier Guide, les hôtels en Hôtels de 1<sup>er</sup> et en Hôtels de 2<sup>me</sup> Rang, et nous ne sachions pas que jusqu'ici cette

publicité lui ait attiré vos foudres. (Nous doutons fort que ce classement ait été fait sans le désir ou tout au moins sans le consentement des Hoteliers de Zürich. Réd.)

Enfin si nous avons prévu 100 cases et non pas 150 ou 200 c'est parce que nous ne voulons pas que notre tableau soit de dimensions exagérées, qui le rendraient difficile et incommode à consulter. Si l'influence des demandes dépasse considérablement le nombre des cases disponibles, nous aviserons à ce qu'il y aura à faire. Mais nous revendiquons le droit d'organiser cette réclame comme nous l'entendons, la question de bonne foi et de loyauté n'ayant rien à voir avec celle du nombre de cases. Inutile d'ajouter que nous n'avons jamais imaginé qu'il n'existe en Suisse que 100 hôtels de 1<sup>er</sup> rang. Si nous nous sommes arrêtés au chiffre de cent, c'est que nous n'avions pas la présomption de croire que tous les hôtels de 1<sup>er</sup> rang de la Suisse auraient recours à notre publicité.

Pour terminer, laissez nous dire que vous avez tort de refuser au Bureau de renseignements de Montreux, nouvellement créé, votre appui et votre sympathie. Il nous paraît au contraire qu'il devrait rentrer dans le programme de votre rédaction d'aider et de soutenir les œuvres de ce genre.

Pour notre part, nous continuerons à travailler avec ardeur au développement toujours grandissant de Montreux et ses environs, convaincus que nous sommes d'être secondés par tous les gens de bonne volonté et soutenus par le sentiment du service rendu au pays et aux étrangers qui le visitent.

Agrez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Bureau officiel de Renseignements: Albert Vallotton, Directeur.

\* \* \*

Monsieur A. Vallotton, Directeur du Bureau de renseignements, Montreux.

Nous avons reproduit *in extenso* votre réponse, bien que nous ne puissions y voir une réfutation des principaux arguments de notre critique et que nous n'ayons conséquemment aucune raison de les rétracter. Notre article reflétait non seulement notre impression personnelle, mais aussi le sentiment d'un certain nombre de nos lecteurs, votre réponse, par contre, a plutôt le caractère d'une opinion individuelle.

Nous ne voyons pas pourquoi nous aurions dû auparavant nous enquérir auprès de vous; la circulaire publiée nous apprenait ce qu'il nous importait de savoir. Au surplus il n'est point certain que notre demande préalable d'informations n'eût pas été suivie de cette réponse: „De quoi vous mêlez-vous?“

Il ne peut échapper aux lecteurs de votre lettre que vous vous efforcez de faire croire que notre article est inspiré par des motifs tendancieux. Nous protestons contre cette insinuation. D'après le programme du Bureau central de la Société suisse des Hoteliers, nous avons pour devoir de nous occuper de la publicité-réclame, de sauvegarder les intérêts des membres, en d'autres termes de vérifier soigneusement la valeur réelle de chaque annonce, et, au besoin, d'engager nos sociétaires à serrer les cordons de leur bourse. Depuis des années, nous poursuivons fidèlement l'accomplissement de cette tâche; c'est notamment à la réclame inutile et de mauvais aloi que nous décochons nos flèches les plus acérées, sans acception de personnes, mais nous combattons tout particulièrement aussi l'exploitation de l'hôtelier par ces collègues, dont se sont rendus coupables quelques très grands hôtels avec leurs „Guides“. Dans la critique, notre correspondant dit explicitement que les Hoteliers de Montreux ne devraient pas agir de la sorte, mais nous les excusons par cette raison que vraisemblablement le projet a pris consistance à leur insu et sans leur coopération; votre silence sur ce point confirme cette supposition.

Nous ne nourrissons aucune antipathie pour le Bureau de renseignements de Montreux, n'avons non plus aucune prédilection pour tel ou tel autre bureau similaire. Si nous n'avons rien à reprocher aux „Guides“ des autres bureaux, c'est par la simple raison que chacun d'eux cherche ses annonces dans d'autres domaines et ne s'adresse pas aux hôtels situés en dehors de sa sphère d'activité, auxquels,